

Nos réf : JLG/CRT/TSE.95.02.11
Dossier suivi par : direction générale.
mairei@ndoe.fr

Monsieur Eric DOLIGE
Président du conseil général du Loiret
Sénateur du Loiret
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Le 21 février 2011

Objet : simplification des normes

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu m'interroger sur la simplification des normes applicables aux collectivités territoriales et je vous en remercie.

Au-delà du strict débat sur l'adaptation des normes, il s'agit bien de s'interroger sur l'accumulation des textes de loi et obligations exigées des collectivités locales, alors même que l'Etat ne dispose plus lui-même des moyens de faire appliquer ces dispositions législatives.

Avant toute adoption de nouveaux textes de loi le législateur ne devrait-il pas s'interroger sur les conséquences financières de ses décisions et sur l'adaptation des objectifs mobilisables sur le terrain ?

Quelques exemples :

■ **Accessibilité - Handicap**

La loi impose d'ici 2015 l'accessibilité des lieux publics à toute personne en situation de handicap ou à mobilité réduite. Si ce principe n'est contesté par aucun élu local cette exigence s'avère impossible à mettre en œuvre sans adaptation des délais et priorisation des objectifs assignés. L'étude précise conduite par notre collectivité de 3600 habitants fait apparaître un besoin de financement de 4,5 millions d'euros pour répondre aux normes et exigences réglementaires. Une telle dépense est totalement surréaliste en période de pénurie budgétaire et d'absence de subventions significatives.

■ **Eclairage public**

Si tous les élus locaux comprennent l'intérêt de nouvelles normes susceptibles de générer des économies d'énergie, les dépenses imposées à court et moyen terme, sont hors de proportion avec les capacités budgétaires dans les délais impartis. Un audit fixe à 650 000 euros les besoins de financement pour une commune telle que la nôtre !!?

■ **Installations sportives**

Au-delà des obligations législatives, les Fédérations sportives imposent aux collectivités locales des exigences évolutives pour l'homologation des équipements qui deviennent insupportables (ex : traçage des terrains de basket à modifier dans les 2 ans, éclairage des stades...). Quelle concertation entre les fédérations sportives et les communes avant d'imposer des obligations que les contribuables seront seuls à financer ?

■ **Capacité de l'Etat à faire respecter les lois de la République**

Le non remplacement des fonctionnaires, érigé en dogme, appauvrit les moyens d'intervention et les compétences des services déconcentré de l'Etat, alors même que les textes législatifs et réglementaires continuent à s'empiler.



- ✓ **Urbanisme**
Loin d'avoir simplifié les procédures, la dernière réforme de l'urbanisme et de l'instruction du droit des sols n'a fait qu'augmenter les contraintes pour les communes (envoi des plis en recommandé, consultation des services par la collectivité ...). Les petites et moyennes communes sont confrontées à la détérioration de la qualité des prestations assurées jusqu'alors par les DDT dont les effectifs ne cessent de diminuer (non respect des délais, absence de concertation et d'appui, avis des ABF...). Ce transfert de charge se profile.
- ✓ **Voirie**
Le démantèlement du réseau des subdivisions de l'ex DDE, qui s'est accompagné du transfert des voiries nationales aux départements se traduit par une dégradation constante de l'entretien de certaines voies. On s'étonne des difficultés occasionnées par les chutes de neige sans s'interroger sur l'évolution des moyens désormais mobilisables !
- ✓ **Grenelle et développement durable**
L'Etat accumule dans ce domaine les obligations législatives alors même que les moyens de contrôle et de surveillance (ex : DREAL) sont totalement indigents.
- ✓ **Gens du voyage**
La loi impose aux collectivités locales de plus de 5 000 habitants la réalisation d'aires de stationnement pour les gens du voyage. Quels moyens l'Etat s'est-il donné pour faire respecter ces obligations ? Au-delà des effets médiatiques de l'été 2010, quels moyens sont mis en œuvre pour venir en aide aux collectivités locales confrontées quotidiennement aux stationnements illégaux ?
- ✓ **Marchés publics**
Les collectivités locales subissent des réformes à répétition qui ne se traduisent guère par des simplifications. Ne pourrait-on pas simplifier l'obligation des candidats de déposer des dizaines de documents à chaque appel d'offre ? (ex : déclaration et attestation annuelle autorisant à soumissionner). Pourquoi contraint-t-on les communes à passer des appels d'offres pour des prestations de services publics qu'elles pourraient se rendre par conventions ?
- ✓ **Education**
Quel bilan notamment financier à t'il été établi sur l'obligation faite aux communes d'assurer la charge des gardes d'enfants en cas de grève ?
Quelle évaluation des pratiques sur l'obligation de financement des inscriptions hors communes ?
- ✓ **Sécurité-Incendie**
Comment harmoniser les avis et interprétations divergentes des commissions de sécurité et des bureaux de contrôles ? Comment rendre lisibles des réglementations qui s'empilent et que les spécialistes n'arrivent même plus à expliquer ?

Ces quelques exemples, non exhaustifs, souhaitent attirer l'attention sur une obligation de toilettage de l'arsenal législatif et d'adaptation des moyens à des obligations qu'il devient impossible d'assurer. Ces évolutions dépassent largement le seul cadre normatif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Jean-Luc GALLIOT

